



# Motion d'actualité

**Commission administrative nationale du  
SNASUB-FSU des 17 et 18 septembre**

## **Retraites, postes, missions, service public, traitement indiciaire : ne rien lâcher, porter les revendications et se mobiliser !**

### **Rentrée 2013-2014 : nos inquiétudes demeurent**

La rentrée 2013-2014, à la différence de celle de l'an dernier, est celle préparée par Vincent Peillon pour l'éducation nationale et par Geneviève Fioraso pour l'enseignement supérieur.

Dans l'éducation nationale, la création d'un nombre important de postes d'enseignants dans le cadre de la Refondation de l'École ne peut masquer la faiblesse et les contradictions de la politique du ministère en direction des personnels administratifs et ITRF de nos secteurs.

Certes, cette rentrée est la première qui n'acte pas de nouvelles suppressions d'emplois, connaissant même quelques créations. Néanmoins, et le SNASUB-FSU l'avait alors dénoncé, celles-ci sont en nombre tellement insuffisant que le ministère a procédé à des « redéploiements » de postes, diminuant ainsi les effectifs de certaines académies en septembre 2013. L'implantation d'emplois aidés, dans certaines académies, en lieu et place d'emplois statutaires n'est pas une réponse acceptable. Après la saignée des huit dernières années, il aurait fallu au minima garantir, et surtout renforcer, les dotations des académies pour stabiliser l'organisation des services, qu'ils soient académiques ou d'établissements.

De ce point de vue, la continuation dans certaines académies des regroupements d'agences comptables ou de mutualisation de services tous azimuts, bien au-delà du raisonnable, est inadmissible.

Concernant les mesures catégorielles, le budget alloué à la revalorisation indemnitaire 2013 des personnels non enseignants est si faible que les montants servis mensuellement ne maintiendront même pas le pouvoir d'achat (- 13% depuis 2000), érodé d'autant plus par les quatre années de gel de la valeur du point d'indice.

**Pour le SNASUB-FSU, il faut en finir avec ces mesures cache-misère : il faut revaloriser significativement le point de d'indice et reconstruire les grilles ; il faut revaloriser fortement le salaire minimum dans la fonction publique et requalifier les emplois ; il faut aligner les primes sur le taux le plus favorable servi dans la fonction publique pour les intégrer rapidement au traitement indiciaire !**

La politique du ministère de l'éducation nationale doit engager une véritable rupture avec les précédentes pour renforcer et soutenir nos missions nécessaires à la mise en œuvre d'une transformation ambitieuse de l'école, conditions de la réalisation de l'acte éducatif dans de bonnes

conditions. Il faut enfin faire reconnaître nos métiers et le rôle des personnels de nos secteurs à leur juste place.

Le SNASUB-FSU est intervenu au mois de juillet, lors de la présentation de l'agenda social du ministère, pour que les situations des personnels administratifs soient également discutées dans le volet social de la Refondation de l'école. Nous continuerons à défendre les revendications avec détermination et conviction, dans l'intérêt de tous les personnels.

Notre syndicalisme n'est pas celui de l'abstention revendicative, ni celui de l'accompagnement des politiques gouvernementales, qui aujourd'hui répondent aux exigences du MEDEF. **En toute indépendance, nous saluerons les mesures positives, nous combattons les logiques régressives. Et toujours, nous porterons des propositions qui viseront à améliorer très concrètement le sort des collègues, au quotidien.**

### **Dans l'enseignement supérieur**

L'année 2013-2014 sera marquée par la mise en œuvre effective de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, que la Ministre Fioraso a inscrite dans la poursuite de l'autonomie des universités consacrée par la LRU.

Si le budget 2013 prévoyait quelques créations, les crédits de financement de la masse salariale sont si insuffisants que nombre d'entre eux resteront gelés. Par ailleurs, les grandes inégalités de revenus et de déroulement de carrière que la LRU, les RCE et les insuffisances budgétaires ont générées risquent bien de se voir aggravées par l'application de cette loi.

L'application de la loi Sauvadet dans l'enseignement supérieur est particulièrement problématique. En effet, celle-ci s'effectue sans réel abondement des enveloppes de masse salariale. Le SNASUB-FSU demande que tous les collègues éligibles au dispositif dans l'enseignement supérieur soient titularisés dans leurs établissements. Les recrutements doivent respecter la répartition entre les trois filières : Bibliothèques, ITRF, AENES. Le SNASUB-FSU demande également que ces titularisations ne se fassent pas au détriment des ouvertures de concours pour les personnels titulaires.

Pour en finir avec l'asphyxie budgétaire qui se généralise dans les établissements du supérieur, nous demandons le retour de la gestion de la masse salariale au niveau ministériel, dès l'exercice 2014.